



AMICALE LAÏQUE GRAULHET

B.P. 143
28, rue Anatole France
81304 GRAULHET Cedex

Tél : 05.63.42.09.60 - Fax : 05.63.42.13.27
E-mail : amicalelaique.graulhet@wanadoo.fr

Document de mise en œuvre du projet éducatif

LA COURBE PREADOS – JUILLET 2020

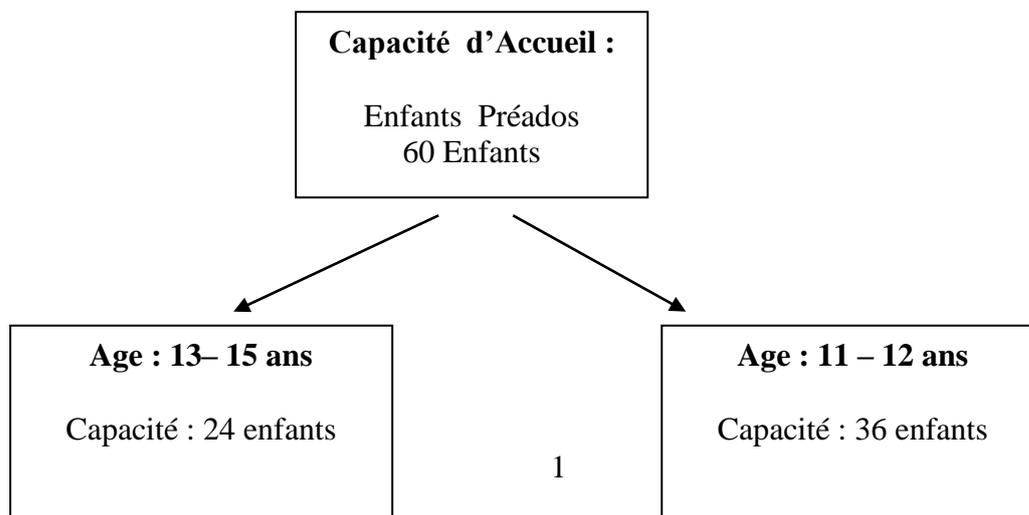
Préambule : Ce séjour de juillet 2020 va être particulier par rapport à la pandémie de covid-19 qui nous a touché, mais qui reste encore présente sur notre territoire. Aussi, nous devons faire face et retrouver notre vie sociale tout en changeant nos habitudes. Nous avons dû réorganiser notre séjour en tenant compte du protocole sanitaire qui est mis en place par la DDCSPP et qui évoluera certainement durant le séjour. (gestes barrières, port du masque, brassage, distanciation..) Notre priorité pendant ce séjour sera de retrouver du lien avec préados, de les responsabiliser par rapport aux gestes de la vie quotidienne et recréer une dynamique de groupe tout au long du séjour en respectant le(s) protocole(s) en annexe page 10.

1 - PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Type loi 1901 :

- Existe depuis 1955 en Centre aéré sans hébergement ;
- Fonctionne toute l'année avec des animateurs permanents dans les accueils de Loisirs ;
- Embauche des animateurs vacataires pour les séjours d'été à La Ferme ;
- Association qui fonctionne en relation avec la Municipalité de Graulhet.

2 - PRÉSENTATION DU CENTRE AÉRÉ



1) Situation géographique

Situé au milieu du département du Tarn, sur la commune de Busque à 5 Km de la commune de Graulhet (13 000 habitants).

Le site est une ancienne propriété de maître avec les dépendances et le parc autour.

2) Situation humaine

Accueil de la population de Graulhet et de la Communauté de Communes Tarn et Dadou.

Commune de Graulhet ayant un fort taux de population défavorisée (chômage, immigration, divorces, monoparentalité...)

Donc, accueil sur le centre d'enfants issus de milieux familiaux très défavorisés.

3) Situation financière

Recettes :

- ✓ Participation des familles : tarif semaine de 6 jours variable par enfant (selon les aides),
- ✓ Prestation de la caisse d'allocation familiale,
- ✓ Aide du C.S.I. (comité social inter entreprises mégisserie/marochinerie),
- ✓ Aide de différents comités d'entreprises (mairie, hôpitaux, police...)

4) Situation matérielle

A disposition sur le centre même :

- 1 piscine
- 1 terrain de foot
- 1 parcours Accrobranche
- 1 terrain de basket
- 1 mur d'Escalade
- tout le matériel pour les activités vidéos et musicales,...

A disposition aux alentours du centre :

- Piscine Municipale
- Lac Miquélou (pêche, parcours santé...)
- Base de loisirs de Nabeillou (tir à l'arc, bicross, VTT,escalade...)
- Salle municipale (dojo, salle de sports...)

5) Transport

4 points de ramassage sont mis en place sur la ville de Graulhet pour permettre l'accueil des enfants ainsi qu'un à Briatexte, un à Gaillac, un à Montans, un à Parisot ou Lisle-sur-Tarn et un accueil à La Courbe.

Un ramassage en bus est organisé pour amener les enfants au centre aéré de La Courbe. Les enfants sont transportés par une entreprise de transport privée (Ruban Bleu). Tous les enfants voyagent assis et attachés lorsque les bus sont équipés de ceintures de sécurité. Le nombre d'adultes est fonction de celui du nombre d'enfants.

3 - PRÉSENTATION DES EFFECTIFS

1) Effectif de l'équipe d'encadrement

<p><u>JUILLET</u> :</p> <p>1 Directeur BPJEPS 1 Adjoint BAFA/BAFD 2 Animateur BAFA 2 Animatrices BAFA 1 Animateur sans BAFA</p>
--

Il se rajoute aux deux séjours :

- 1 personne : service (vaisselle, préparation tables, les repas sont préparés en liaison froide par Ansemble de Rodez)
- 1 personne pour la désinfection des sanitaires et nettoyage
- 1 agent d'entretien

2) *Fonctionnement – ouverture*

Ouvert de 7h 45 à 18h 15 du lundi au Vendredi.
Accueil des enfants à la journée ou à la semaine.

3 - PRÉSENTATION D'UNE JOURNÉE TYPE DES ENFANTS

7 H 45 / 8 H 45:	Ramassage bus et trajet
8 H 45 / 9 H 30 :	Appel, Collation
9 H 30 / 11 H 45 :	activités,
11 H 45 / 12 H 00 :	passage aux toilettes,
12 H 00 / 13 H 00 :	repas (préparé et livré par la Chaîne Ansamble)
13 H 00 / 14 H 00 :	Temps libre (pause animateurs par roulement),
14 H 00 / 16 H 30	début des activités
16 H 30 / 16 H 45	arrêt des activités, rangement,
16 H 45 / 17 H 00	Gôter et retour journée
17 H 15 / 18 H 00	départ du bus – retour sur les points d'accueil,
18H 15 :	fin de journée sur les accueils.

4 - PRÉSENTATION RÈGLES DE VIE (de l'animateur)

1) Au moment de l'accueil du matin :

- ne jamais crier ; se déplacer et aller régler le problème à côté de l'enfant,
- faire l'appel sans oublier quelqu'un à la montée dans le car,
- très important → écoute des parents à l'arrivée de l'enfant pour être ensuite à l'écoute de l'enfant,

2) A tous moments de la journée :

- ✓ défense de fumer en présence des enfants,
- ✓ éviter de crier pour rien,
- ✓ responsable des enfants, attentif et vigilant,
- ✓ attention à la sécurité des enfants et des adultes,
- ✓ attention au langage,
- ✓ toujours prévenir l'endroit où le groupe se trouve ou se déplace.

3) Au moment du repas :

- les enfants mangent avec qui ils veulent,
- attention aux enfants, à ce qu'ils mangent,
- temps calme, éviter les disputes, les discussions trop vives,
- moment privilégié pour discuter et se découvrir,
- pas d'enfant dans la cuisine,
- un seul enfant se lève par table,
- l'animateur essaie de faire goûter les différents plats,
- les enfants participent pour mettre et desservir la table.

4) Au moment des déplacements en bus :

- ✓ tous les enfants doivent être assis et dans le sens de la marche, et attachés si le bus est équipé de ceintures de sécurité,
- ✓ pour éviter les chansons trop (...) provoquer le chant par des chansons connues et sans « vulgarité »
- ✓ toujours 1 animateur au fond du bus placé à côté des portes.
- ✓ le chauffeur ne doit pas avoir à faire la « police », les animateurs sont responsables des enfants (attention aux dégâts faits dans le bus),
- ✓ après la sortie du dernier enfant, 1 animateur regarde partout pour ne rien oublier dans le bus.

5) Au moment du temps libre après le repas :

- moment « libre » pour les enfants,
- l'animateur n'est pas directement en activité mais doit veiller à ce que les enfants soient calmes (éviter de courir, crier...) et peut jouer avec les enfants,
- échange possible entre tous les groupes d'âges mais attention que cet échange ne crée pas de déséquilibre.

6) Au moment de l'activité :

- ✓ l'animateur doit toujours avoir préparé son activité (préparation du matériel, organisation),
- ✓ attention à la sécurité,
- ✓ éviter de mettre un enfant en échec et savoir mettre en évidence la réalisation de l'enfant,
- ✓ les enfants doivent participer au rangement,
- ✓ l'animateur est directement responsable de son groupe ; surveiller son groupe pour qu'il ne perturbe pas les autres groupes.

5 - ROLE DU DIRECTEUR

Le directeur assure le fonctionnement du Centre de Loisirs dans sa globalité : administration, budget, relations (familles, D.D.C.S.P.P., intervenants extérieurs), animation et préparation des réunions, formation des animateurs, aide aux animations, doit signaler les points positifs et négatifs (évaluation permanente), il est responsable de toutes les personnes (physique, morale) ...

6 - MISSIONS DE L'ANIMATEUR

- Participe au **stage de Pâques**, ainsi qu'aux **samedis de préparation** avant le séjour.
- Assure l'**accueil** des enfants de 7h45 à 8h30 et leur retour de 17h30 à 18h15 sur les différents sites d'accueil.
- Gère le rythme des activités et des temps libres.
- **Est à l'écoute** des souhaits et des besoins exprimés, organise, met en place, anime les activités.
- Contrôle l'hygiène corporelle et vestimentaire.
- **Gère l'équilibre alimentaire**, le comportement à table, la participation à l'organisation du repas.
- **Aide au respect** des personnes, des locaux, du matériel, de l'environnement, des horaires.
- Veille et éduque à la **sécurité** (réaction face à un incident).
- Favorise l'**autonomie**, la place de chacun au sein du groupe, la **solidarité**, la **responsabilité** (action permettant à l'enfant de se valoriser par rapport au groupe) ; la **responsabilisation** (faire prendre conscience de son comportement et de ses conséquences).
- **Proscrit le tabac** et l'usage du téléphone portable durant les temps de travail en présence des enfants.
- Doit être capable d'**analyser les situations**.
- Fait systématiquement un bilan personnel de ses actions ou animations dans un souci d'amélioration de la qualité.
- doit donner un sens à ses activités (en amont par les explications et en aval par le résultat attendu).
- **L'évaluation se fera de façon systématique et permanente. Elle prendra en compte la tenue des effectifs, la qualité des actions menées, l'étude de l'analyse des problèmes rencontrés, le dynamisme de l'équipe.**

1) Durant le séjour seul l'enfant est en vacances.

L'animateur doit donc être prêt à s'adapter aux contraintes de la vie collective.

- Être conscient de ces capacités et devoir sans cesse se perfectionner.
- Être soit même, ne pas tricher.
- Être exigeant et clair dans son comportement.
- Être disponible pour les horaires.

2) Par rapport à l'équipe, l'animateur est membre à part entière de l'équipe, avec qui il va falloir discuter, négocier, faire des concessions, affiner ses idées.

- Accepter les remarques des autres dans un but d'amélioration et non un reproche.
- Il doit être tolérant, garder sa personnalité en respectant celle des autres.
- Accepter de communiquer, informer l'équipe des problèmes rencontrés.
- Ne pas hésiter à demander de l'aide.
- Il doit se montrer nécessaire mais ne pas se croire indispensable, se donner des limites de participation au sein d'une équipe.

Malgré des rôles et des fonctions différentes, les animateurs ont un objectif commun : les enfants.

3) Par rapport aux enfants, l'animateur est la référence immédiate pendant le séjour et un repère pour chaque enfant.

- Etablir un dialogue continu avec eux, être à leur écoute, s'adapter à leur besoin, leur capacité.
- Garder des réserves face au rôle que l'enfant tente de nous faire jouer (parent, grand frère, enseignant...). Pas de démagogie.
- Guider l'enfant, mais ne pas être trop directif.
- Faire prendre conscience aux enfants du respect d'autrui.
- Donner l'exemple (tenue, casquette, attitude, langage, chewing-gum).
- L'interdiction ou l'obligation doivent être expliqués et justifiés. (ce qui ne signifie pas qu'ils doivent être discutés).

4) Par rapport à l'environnement.

- L'animateur doit connaître l'environnement avant de le faire connaître et le respecter.
- Mettre l'environnement à la portée des enfants
- Donner une bonne image de marque du groupe à l'extérieur de la structure.

5) Par rapport aux activités.

- Expliquer clairement.
- Adapter l'activité au public.
- Donner des conseils.

6) Par rapport à la sécurité.

L'animateur est entièrement responsable de son groupe pour tous les temps d'animation

7) Par rapport aux familles.

- Il doit faire attention à l'image qu'il donne (tenue vestimentaire, langage...).
- Il doit être ponctuel.
- A l'écoute des parents, dialoguer, inspirer confiance et veiller aux relations avec les familles.
- importance. Nous devons être à la hauteur de la confiance qui nous est accordé par les parents.
-

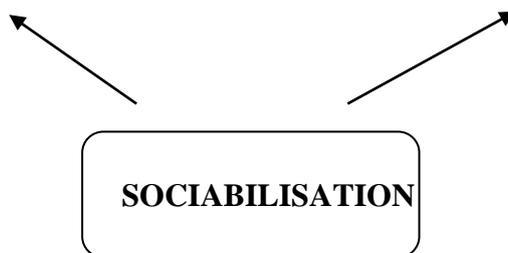
7 - PRÉSENTATION DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- 1) Socialisation,**
- 2) Responsabilisation,**
- 3) Adaptation,**
- 4) Création.**

1)

Accepter de vivre avec les différences de l'autre et des autres

Se situer par rapport à l'autre enfant, au groupe, à l'adulte



Favoriser les échanges par la vie collective au sein du groupe et entre les groupes

Respecter la vie de groupe

2) RESPONSABILISATION (travail sur les droits et les devoirs de chacun).

Rendre acteur les jeunes (projet d'animation)

Accorder plus d'importance aux choses.



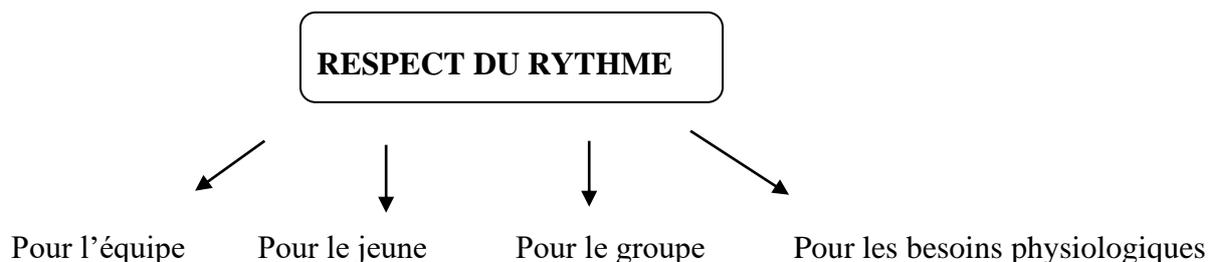
Responsabiliser l'enfant, le jeune adulte par rapport à lui-même (autonomie) par rapport aux autres (conscience des conséquences de son propre comportement sur le groupe)

Respecter les autres, le matériel, le fonctionnement et l'organisation, l'environnement

Cette année nous allons rendre acteur les préados sur la désinfection du matériel, les rendre responsable en respectant le protocole mis en place

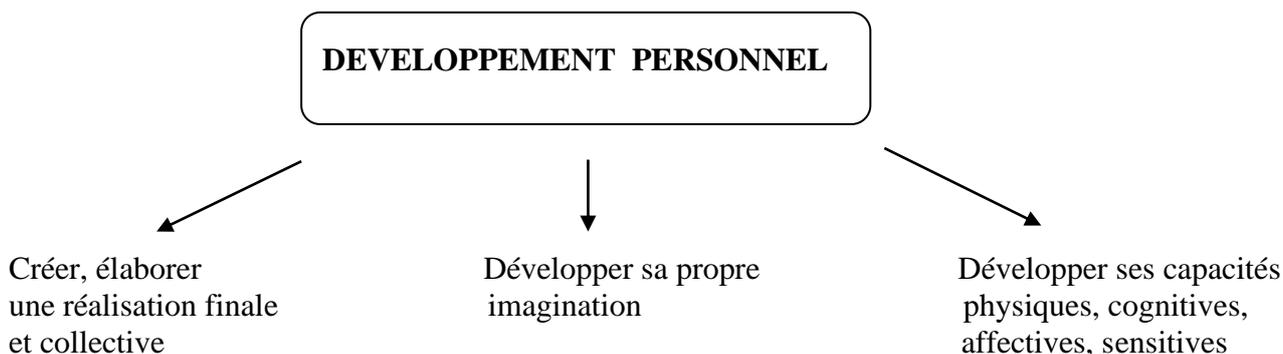
3) RESPECT DU RYTHME DE CHACUN

Adapter son comportement aux différentes situations qui se présentent :
humaines, matérielles, environnement, temporelles climatiques...



Nous avons organisé un rythme sur la semaine avec des activités en petit groupe le matin, une animation en deux groupes l'après-midi, la venue d'un intervenant sur une thématique bien définie et une grande animation le dernier jour de la semaine. (en respect du protocole sanitaire)

4) DEVELOPPEMENT PERSONNEL :



Nous avons organisé 6 lieux différents d'activités où les préados pourront s'exprimer tout au long du séjour.

8- PROJET D'ACTIVITÉS

Pour vivre ce projet, toute l'équipe d'animation sera en permanence à l'écoute de l'enfant à tous les moments de la journée (accueil du matin, repas, bilan journée au moment du goûter...)

Le projet d'activité sera également un moyen essentiel du projet pédagogique.

Les activités travail manuel :

- bijoux
- masques
- maquettes
- Création de caisse à savon
- Atelier de décoration
- création d'instruments de musique
- cuisine
- vannerie

Les activités d'expressions :

- Création d'un théâtre forum
- Danses
- dessin, graphie, slam...
- Karaoké
- réalisation de court-métrage
- sketches

Les activités de pleine nature seront également présentes tout au long du séjour :

- V.T.T.
- Accrobranche
- Piscine
- Escalade
- Canoë ou Kayak
- Jeux d'orientations
- Tir à l'arc
- Pêche

ainsi que les ***activités sports collectifs et les jeux traditionnels*** :

- basket-ball
- football
- base-ball, thèque
- Tennis
- balle ovale
- douanier et contrebandier
- prise de drapeaux
- Jeux d'oppositions

- Tennis de table et Pétanque (intervention avec des personnes de clubs)

- 1 sortie hors du centre sera organisée par semaine.
- 1 "mini-camps" sera organisé par semaine chez les préados, comprenant 2 nuits et des sorties.
- 2 veillées organisées chaque semaine.
- Le projet sera également présent lors des séjours courts organisés à partir du centre aéré.

Les activités sont envisagées comme moyens de répondre aux différents besoins de l'enfant ; elles feront appel à tous les domaines d'expression et favoriseront la créativité. Il y aura une alternance d'activités collectives essentiellement socialisantes et des activités plus individuelles

favorisant l'épanouissement de chaque personnalité. Aux activités s'ajouteront tous les temps de jeu libre dans les coins aménagés.